

COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 MARS 2021 A 18H30 Sous la présidence de Madame Charlotte LAMBOUR, Maire

Date de la convocation: 19/03/2021

Date d'affichage: 26/03/2021

Nombre de C.M. élus : 23 Conseillers en fonction : 23 Conseillers présents : 18 Nombre de votants : 20

Présents : Monsieur Franck DE MARCH, Madame Marilyne MULLER, Monsieur Daniel DRIUTTI, Monsieur Jean-Christophe MAROCK, Madame Antoinette CRISTALLO, adjoints.

Monsieur Patrick MAISONNEUVE, Conseiller Municipal Délégué.

Mesdames et Messieurs Martine VIOT-STOFFEL, Gisèle FOSSATI, Lialia MIRIAN, Antonio DIONISI, Mustapha KHALDI, Stéphane DECOMBIS, Christophe RAGGI, Emilie FOSSATI, Didier MAGONI, Andrée MAGNE, Pierre TETTAMANTI, conseillers municipaux.

Procurations:

Madame Corine VENIER à Monsieur Daniel DRIUTTI Madame Sophie LEMERLE à Monsieur Mustapha KHALDI

Absents excusés :

Madame Pascale WALGER Monsieur Yves SCHOSSELER

Absent:

Monsieur Jonathan CRISCENTI

Secrétaire: Monsieur Jean-Christophe MAROCK

1. <u>ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE</u>

Le procès-verbal de la séance du 2 février 2021 est adopté à l'unanimité.

2. COMPTE DE GESTION 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2020 présenté par le Comptable du Trésor Public de Hayange, concordant avec le compte administratif de la Commune.

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur Patrick MAISONNEUVE, Conseiller Municipal Délégué aux finances, propose au Conseil municipal d'adopter le Compte Administratif 2020 dressé par Madame le Maire qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT

-	Dépenses	1 705 861,99 €
-	Recettes	2 035 290,19 €
-	Excédent de clôture	329 428,20 €

INVESTISSEMENT

-	Dépenses	1 071 845,15 €
-	Recettes	761 466,80 €
-	Déficit de clôture	310 378,35 €

	Résultat clôture 2019	Résultat exercice 2020	Résultat clôture 2020	
Investissement	334 236, 25 €	- 310 378,35 €	23 857,90 €	
Fonctionnement	272 852,40 €	329 429,20 €	329 429,20 €	

Hors la présence de Madame Charlotte LAMBOUR, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif du budget communal 2020.

4. AFFECTATION DU RESULTAT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

001 – Solde d'exécution de la section d'investissement :	23 857,90 €
1068 – Affectation en investissement :	329 428.20 €

5. BUDGET PRIMITIF 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2021 de la commune comme suit :

Section de fonctionnement :	1 962 030,20 €
Section d'investissement :	1 469 152,57 €
Total du budget :	3 431 182.77 €

6. FISCALITE 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le maintien des taux de fiscalité pour l'année 2021 comme suit :

Taxe Foncière Bâtie : 29,18 % * Taxe Foncière Non Bâtie : 68,46 %

*A compter de 2021, la part du département est transférée à la commune. « Ainsi, pour chaque commune, le taux de référence de taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 correspond à la somme des taux 2020 de la commune et du département » (14,92 % de la commune + 14,26 % du département).

7. <u>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET A LA COOPERATIVE SCOLAIRE</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les subventions aux associations comme suit et autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires aux versements desdites subventions :

	MONTANTS	VOTES		
ASSOCIATIONS	2021	Présents pour le vote	Votants	Résultats
AMOMFERLOR	2 500	18	20	Unanimité
A.S. Neufchef Football	4 000	18	20	Unanimité
La Belle Epoque	250	18	20	Unanimité
CLAP	0	18	20	Unanimité
DOJO Neufchef	0	18	20	Unanimité
Donneurs de sang	300	18	20	Unanimité
Conseil de Fabrique	300	17 Mme MULLER ne prend pas part au vote	19	Unanimité
FNACA Neufchef	400	18	20	Unanimité
KARATE CLUB Neufchef	400	17 M. KHALDI ne prend pas part au vote	18	Unanimité
Pétanque de Neufchef	200	18	20	Unanimité
Souvenir Français	800	18	20	Unanimité
Sport Pour Tous	0	18	20	Unanimité
US Vétérans de Neufchef	250	18	20	Unanimité
NET HOME	1 110	17 M. DRIUTTI ne prend pas part au vote	18	Unanimité
Douceur De Vivre	350	18	20	Unanimité
EFI	0	18	20	Unanimité
Danse De Groupe	0	18	20	Unanimité
TOTAL	10 860 €			
COMITES	MONTANTS 2021		Votants	Unanimité
Coopérative scolaire Ecole Louis Pergaud 164 élèves x 4,50 €	738	18	20	Unanimité

Coopérative scolaire Ecole Alphonse Daudet 97 élèves x 6,00 €	582	18	20	Unanimité
Comité de Jumelage OFENA (0,70 €/hab.)	0	18	20	Unanimité
Ecole de Musique de la Vallée de la Fensch	6 120	18	20	Unanimité
Jeunes – 18 ans en 2021	2 500	18	20	Unanimité
TOTAL	9 940 €			
ASSOCIATIONS HORS NEUFCHEF	MONTANTS		Votants	
Prévention routière	100	18	20	Unanimité
FNDIRP	100	18	20	Unanimité
USEP Hayange	En attente	18	20	Unanimité
Secours Populaire Hayange	150	18	20	Unanimité
AFM TELETHON	150	18	20	Unanimité
Croix Rouge Française	0	18	20	Unanimité
Restos du Cœur	200	18	20	Unanimité
APEI (Brioches de l'amitié)	350	18	20	Unanimité
AFSEP (sclérose en plaques)	0	18	20	Unanimité
Vie Libre (alcooliques anonymes)	100	18	20	Unanimité
ASE ST EXUPERY (5,24 €/élève)	150	18	20	Unanimité
AISF (convention)	10 000	18	20	Unanimité
TOTAL	11 300 €			

MONTANT GLOBAL	32 100 €
----------------	----------

8. <u>DEMANDE DE SUBVENTION AMISSUR AUPRES DU CONSEIL</u> <u>DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet tel que présenté;
- sollicite du Département de la Moselle une subvention au titre du dispositif AMISSUR ;
- précise que les travaux n'ont fait l'objet d'aucun commencement ;
- s'engage à ne pas commencer lesdits travaux avant l'autorisation du Département ;
- autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents et notamment la convention de gestion de la voirie avec l'U.T.T (Unité Territoriale de Thionville) pour la partie des travaux situés sur la départementale.

9. APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le rapport d'évaluation du 10 février 2021 de la CLECT ;
- prends acte que le calcul des attributions de compensation découlera de ce rapport.

10. <u>CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC – INFRACOS</u>

Après avoir en délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ladite convention et autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents.

11. PARTICIPATION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE CONTROLE DES POTEAUX INCENDIE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la participation de la Commune au groupement de commande pour le contrôle des poteaux incendie ;
- autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents.

12. TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA CAVF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désapprouve le transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.

13. <u>MOTION DE SOUTIEN A L'EGARD DE MONSIEUR PIERRE MUEL,</u> <u>MAIRE DE MARIEULLES-VEZON</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la motion de soutien à l'égard de Monsieur Pierre MUEL, Maire de la Commune de Marieulles-Vézon suite à l'agression dont il a été victime.

14. **DECISIONS ET INFORMATIONS**

Liste des décisions à compter du 2 février 2021

DECISION 2021 - 001 du 8 février 2021

Objet: Mise en place d'une ligne de trésorerie

Emprunteur : Commune de Neufchef

Prêteur : la Caisse d'Epargne Grand Est Europe

Mise en place d'une ligne de trésorerie destinée à financer l'avance des subventions

attendues dans le cadre des travaux de construction d'un bâtiment périscolaire

Montant : 200 000 €

Durée: 1 an

Taux : €ster flooré + marge de 0.70 %

Disponibilité et remboursement des fonds : tirage : crédit d'office et remboursement :

débit d'office.

Commission d'engagement : 200 €

Commission de non utilisation : 0,20 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identiques des intérêts.

Observation : L'utilisation des lignes de trésorerie ne doit pas servir à compenser financièrement une insuffisance des ressources budgétaires.

Date	Bord Plèce Tlers Objet		imputation	Uquidé		
09/02/2021	20	130	SAS SIEMENS	EXTENSION ALARME INCENDIE SALLE POLYVALENTE	2135	2 728,80 €
					Total 2135	2 728,80 €
09/02/2021	19/02/2021 21 131 SA ROCHA	SA ROCHA	EPANDEUR	2158	3 056,40 €	
					Total 2158	3 056,40 €
03/03/2021	33	199	SEAFF	REMPLACEMENT POTEAU INCENDIE COTEAU FLEURI	21568	4 615,75 €
03/03/2021	33	200	SEAFF	REMPLACEMENT POTEAU INCENDIE CITE ARTISANALE	21568	5 305,82 €
					Total 21568	9 921,57 €

Total général

15 706,77 €

Séance levée à 20h17.

Neufchef, le 26 mars 2021

Le Maire,

arlotte LAMBOUR